



Le 13 juin 2024

***Rapport du maire sur les faits saillants des états financiers et sur le rapport du vérificateur externe***

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier de la Ville de Deux-Montagnes au 31 décembre 2023, et du rapport du vérificateur externe.

**ÉTATS FINANCIERS 2023**

**Périmètre comptable et partenariats**

Les états financiers consolidés incluent les organismes suivants : La Corporation du Manoir Grand Moulin, La Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

**Revenus de fonctionnement, charges et autres éléments fiscaux.**

<b>Revenus de fonctionnement</b>	<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>Affectations</b>	<b>Excédent de fonctionnement</b>
<b>31 800 000 \$</b>	<b>32 600 000 \$</b>	<b>(1 400 000\$)</b>	<b>600 000 \$</b>

Les prévisions budgétaires non consolidées, pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre 2023, s'élevaient à 30,8 M\$. Les revenus pour 2023 ont finalement été de 31,8 M\$ (32,8M\$ consolidés) et les charges et autres éléments fiscaux de 31,2 M\$ (32,1M\$ consolidés).

L'excédent de fonctionnements à des fins fiscales non consolidé a donc atteint 600 000\$ (750 000\$ consolidé) à la fin de l'exercice.

Cet excédent s'explique entre autres par une augmentation des revenus de taxation et aux droits de mutation qui ont été plus élevés que prévu ( $\pm$  400 000 \$)

## Dettes

Au 31 décembre 2023, la dette à long terme est à 24 200 000 \$ (26 200 000 \$ consolidé) une diminution de 2 400 000\$ par rapport à 2022.

Dettes à long terme	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Gouvernement du Québec	6 100 000 \$	6 600 000 \$
Organismes municipaux	500 000 \$	600 000 \$
A l'ensemble de la Ville de Deux-Montagnes	15 600 000 \$	17 100 000 \$
Sectorielle	2 000 000 \$	2 300 000 \$
Total	24 200 000 \$	26 600 000 \$

## Des investissements pour assurer la revitalisation

Les investissements de 2023 se sont élevés à près de 8,1 M\$.

• Réfection de rues	430 000\$
• Conduites eau potable et station pompage	70 000 \$
• Digue et projet caisson rétention	510 000\$
• Véhicules	370 000\$
• Mur Anti-bruit	1 500 000\$
• Rénovation bâtiments	920 000\$
• Parc / tennis	3 300 000\$
• Terrain / Parc	410 000\$
• Loisirs et travaux publics (équipements)	310 000 \$
• Incendie (équipements)	150 000\$
• Ameublement, équipement de bureau et informatique	120 000\$

Les subventions comptabilisées par la Ville pour les projets d'investissements en 2023 sont d'environ 3 000 000 \$ (dont principalement la TECQ = 1 200 000\$ et CMM = 1 400 000\$)

## Excédents et réserves

Au 31 décembre 2023, la Ville a un excédent de fonctionnements non affecté de 4 800 000\$ ainsi que des excédents affectés et réserves d'un montant de 3 200 000\$ (prévu pour divers projets : services de l'eau, mur antibruit, mesure de protection contre les inondations, transport en commun, etc.). Cette marge de manœuvre est nécessaire afin de pouvoir faire face aux imprévus ainsi qu'aux alias liés aux changements climatiques.

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

La firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. a procédé à l'audit des états financiers consolidés. Elle confirme, à l'exception de la réserve dans le cadre de l'application du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023. Ces états sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Priorités 2024**

La Ville de Deux-Montagnes continuera en 2024 à investir dans ses infrastructures notamment en complétant la phase 2 du mur antibruit, en complétant le parc du Centenaire, en rénovant l'enveloppe extérieure de la bibliothèque en aménageant un bassin de rétention et une station de pompage d'eaux pluviales ainsi que le resurfaçage de certaines rues.

### **CONCLUSION**

La lecture de ces résultats, permet de conclure que la Ville de Deux-Montagnes est en bonne santé financière. Celle-ci découle de notre capacité à assurer un développement responsable de notre ville, à offrir des services diversifiés et de qualité aux Deux-Montagnais, ainsi qu'à assurer une saine gestion des fonds publics. Cette gestion responsable permet de réagir aux imprévus tels que la pandémie et à divers impacts des changements climatiques (verglas, etc.), sans hypothéquer l'avenir budgétaire de la Ville.

Le redéveloppement de certains secteurs de la ville redynamise ceux-ci tout en contribuant à accroître l'assiette fiscale aux bénéfices de l'ensemble des citoyens. L'administration municipale pratique une gestion rigoureuse, mais aussi prévisionnelle. Elle s'assure donc de prévoir les dépenses à venir au cours des prochaines années, notamment celles liées aux infrastructures, aux transports et à l'environnement.

Les réalisations issues de ce budget ont été rendues possibles grâce à une vision commune et une collaboration fructueuse des membres du conseil municipal. Le directeur général et la trésorière de la municipalité jouent aussi un rôle de premier plan dans l'atteinte des objectifs organisationnels et financiers. Je tiens à les remercier tout particulièrement. La rigueur et l'implication de tous les acteurs impliqués contribuent à faire de Deux-Montagnes une Ville où il fait bon vivre et s'épanouir.

Denis Martin  
Maire de Deux-Montagnes